

AVIS PUBLIC**Modification au schéma d'aménagement révisé
de la MRC des Laurentides**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, lors de sa séance du 20 septembre 2012, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé **afin d'ajuster les usages compatibles dans les affectations villageoise, agricole et agroforestière.**

La modification proposée vise principalement:

- pour l'affectation villageoise, à ne plus rendre compatibles les usages communautaires et administratifs d'envergure, ceux-ci n'étant autorisés que dans les affectations urbaines de Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant (secteur de Saint-Jovite);
- pour l'affectation villageoise, à rendre compatibles les utilités publiques et infrastructures sous condition;
- pour les affectations agricole et agroforestière, à rendre compatibles les habitations projetées dans un îlot déstructuré reconnu par la décision 370030 de la CPTAQ.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance d'une copie de ce projet de règlement ainsi que du document sur la nature des modifications que les municipalités d'**Arundel, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, La Minerve, Montcalm, Mont-Tremblant et Val-des-Lacs** devront effectuer à leur plan et à leur réglementation d'urbanisme. Ces documents sont disponibles au bureau de la MRC des Laurentides, ainsi que sur son site internet (www.mrclaurentides.qc.ca) et au bureau de chacune des municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le 7 novembre 2012, à 18h30 en la salle du conseil des maires de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré. Au cours de cette assemblée, la commission de consultation expliquera le projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé et permettra aux citoyennes, citoyens et organismes d'exprimer leur opinion et commentaires sur le sujet.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 16 octobre 2012.

Le directeur général et secrétaire trésorier

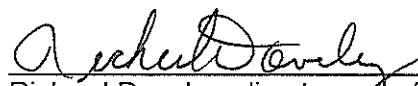


Richard Daveluy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Val-David (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice de la MRC des Laurentides et que j'en ai transmis copie dans toutes les municipalités locales conformément à l'article 433 du *Code municipal du Québec*, pour fins de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 16^e jour du mois d'octobre deux mille douze (16 octobre 2012).

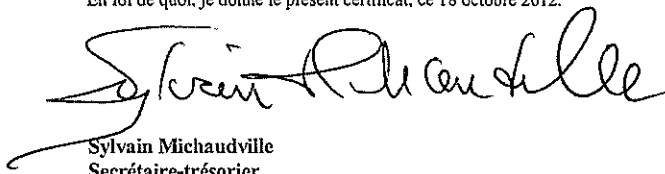


Richard Daveluy, directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 octobre 2012 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 18 octobre 2012.



Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier